

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2830)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° CL634

présenté par

M. Da Silva, M. Popelin, M. Hammadi, M. Alexis Bachelay, Mme Le Dain, Mme Hurel,  
Mme Troallic, M. Mennucci, M. Assaf et M. Bies

-----

### ARTICLE 17 SEPTDECIES

Supprimer l'alinéa 6.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le texte adopté par le Sénat en 2<sup>e</sup> lecture prévoit le report de la création de la métropole du Grand Paris au 1<sup>er</sup> janvier 2017, création initialement prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Repousser d'une année la mise en œuvre de cet outil indispensable pour la création de logements en Ile-de-France et pour le dynamisme de tous les territoires qui composent la région ne saurait se justifier.

Le présent amendement propose donc de rétablir la date de création de la métropole du Grand Paris au 1<sup>er</sup> janvier 2016.